



CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

PRÉAMBULE

Souhaitant donner plus de force aux principes éthiques qui guident l'ensemble de ses décisions, tout en s'inscrivant dans le droit fil de la COP 21, de la charte du sport pour le développement durable du CNOSF, de son plan d'action Ambition 2020 et de son projet associatif, la fédération des clubs la défense (FCD) exprime la volonté d'agir "pour le bien-être des générations actuelles tout en préservant celui des générations futures" à travers sa propre charte du développement durable et pour l'ensemble de ses activités sportives et culturelles.

Au regard de la population de ses licenciés cette démarche s'ouvre à la communauté de la défense étendue à la société civile pour "Construire l'avenir ensemble" en privilégiant la mise en œuvre d'un développement individuel et social harmonieux afin de mieux partager, mieux intégrer, mieux consommer, mieux se déplacer, mieux communiquer, et vivre en meilleure santé.

La présente charte de la fédération des clubs de la défense pour le développement durable engage tous ses membres, quel que soit leur niveau de responsabilité ou d'engagement, à respecter les orientations, sociales, environnementales et économiques définies par la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

1 – POUR UNE GOUVERNANCE ADAPTEE

Cet objectif vise à améliorer la gouvernance fédérale du sport et de la culture au sein de la fédération dans le sens du développement durable :

- inclure la notion de développement durable dans les statuts de la fédération, des ligues et des clubs,
- mettre en place une commission développement durable au niveau de la fédération et un correspondant dans chaque ligue,
- intégrer le développement durable au sein de la stratégie de communication fédérale,
- développer le recours aux nouvelles technologies d'information et de communication,
- promouvoir et identifier des actions innovantes dans le sens d'actions responsables,
- intégrer le développement durable dans les actions événementielles,
- assurer la cohérence d'actions entre la fédération, les ligues et les clubs,
- faire un bilan annuel des actions conduites et proposer les mesures d'amélioration possibles,
- recenser et partager les "bonnes pratiques" avec les organisations extérieures,
- entreprendre la démarche d'adhésion à la charte des « 15 engagements éco-responsables des événements sportifs » du Ministère des Sports,
- rechercher l'obtention du label développement durable du CNOSF sur certaines manifestations.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

2 – POUR L'ÉDUCATION ET L'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL

Cet objectif vise à renforcer la contribution des activités sportives et culturelles à l'éducation et à l'épanouissement des pratiquants de la fédération :

- poursuivre les efforts dans le domaine de l'éthique en veillant à l'application des prescriptions de la charte éthique fédérale,
- organiser les activités physiques, sportives, artistiques, culturelles, éducatives, sociales et de loisirs, de manière à les rendre accessibles et effectives pour tous,
- insister sur le volet éducatif et les valeurs dans la communication fédérale,
- inclure un module "développement durable" dans les actions de formation fédérales,
- permettre à chacun d'atteindre, par une pratique adaptée, son équilibre individuel,
- transmettre les valeurs qui incitent à l'accueil, au partage et au "vivre ensemble",
- réaliser et diffuser des codes de bonne conduite « cartons de couleur » adaptés aux différentes pratiques sportives et culturelles.

3 – POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, LA MIXITE ET LA SOLIDARITÉ

Cet objectif vise à contribuer au développement de la cohésion sociale, la mixité et la solidarité entre les différentes populations composant la fédération en prévenant tout type d'exclusion :

- renforcer le lien social au sein de la communauté défense,
- contribuer à resserrer le lien « Armée-Nation » et l'ouverture sur la société civile,
- renforcer la vie associative tout en favorisant la place du bénévole,
- promouvoir l'accès des femmes aux différentes pratiques et aux postes de responsabilité,
- favoriser l'accès et la participation des personnes en situation de handicap à toutes les manifestations de la fédération en développant la mixité,
- faire du club un véritable lieu d'accueil, y compris pour les publics éloignés,
- améliorer l'implication des jeunes dans la vie associative des clubs,
- agir pour le maintien des clubs dans les zones affectées par les restructurations de défense.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

4 – POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA SANTÉ

Cet objectif vise à promouvoir des comportements de nature à favoriser l'amélioration et la préservation du capital santé de tous les pratiquants :

- appliquer strictement les réglementations sportives et publiques en matière de lutte contre le dopage,
- poursuivre la lutte contre le dopage tout en développant des mesures préventives et des mesures d'assistance aux adhérents concernés,
- promouvoir l'activité des seniors dans les domaines sportifs et culturels,
- lancer un programme « sport et santé » auprès des jeunes et des adultes afin de prévenir les maladies et les risques dus notamment à l'obésité,
- proposer une alimentation et des boissons équilibrées lors des manifestations.
- rappeler sur les supports de communication et les documents d'organisation l'importance des mesures de prévention des accidents et des blessures.
- tirer les enseignements des accidents en sensibilisant l'encadrement sur l'amélioration des mesures de prévention.

5 – POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Cet objectif vise à favoriser et à développer les "bonnes pratiques" dans l'organisation des manifestations sportives et culturelles :

- inclure des préconisations environnementales dans l'organisation des manifestations fédérales,
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations,
- réutiliser ou au minimum recycler les différents matériels et équipements utilisés lors des manifestations,
- promouvoir des modes de gestion favorisant une démarche « éco-participative », dans le respect de l'environnement et de la biodiversité,
- économiser les ressources naturelles,
- inciter les organisateurs et les pratiquants à respecter le patrimoine naturel,
- primer, chaque année, la meilleure ou la plus intéressante des actions réalisées par les clubs ou par les ligues à l'occasion d'un évènement fédéral,
- destiner des matériels sportifs ou culturels sans emploi et en bon état d'usage à des populations défavorisées,
- sensibiliser à la fragilité des milieux naturels dans lesquels sont organisées les manifestations en respectant la faune et la flore lors des activités de pleine nature.
- restituer propres les sites et lieux des manifestations en organisant la collecte des déchets.

6 – POUR UNE ACTIVITE ECONOMIQUE RESPONSABLE

Cet objectif vise à promouvoir des comportements sportifs et culturels durables et responsables pour le respect du milieu naturel :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacements performants et

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

- respectueux de l'environnement,
- mutualiser au maximum le transport des œuvres et les déplacements des sportifs,
 - avoir une politique "éco responsable" d'achats et de consommation
 - inciter les achats en circuit court,
 - promouvoir dans toutes nos manifestations une gestion moderne et nouvelle des déchets produits (produits recyclables, tri sélectif en vue du recyclage des déchets),
 - sensibiliser les clubs à l'étranger à cette action économique responsable à l'international.

7 – POUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET DE LA MÉMOIRE DE LA FCD

Pour les générations futures, cet objectif vise à conserver et à valoriser, l'histoire et la mémoire de notre fédération :

- recenser, sauvegarder et archiver, avec les moyens numériques, les documents relatifs à la fédération, aux ligues et aux clubs,
- assurer le recueil régulier de témoignages pour illustrer l'histoire de la fédération (communication, culture, formation, institution, sport),
- conserver toutes les affiches et tous les catalogues des manifestations,
- créer une rubrique historique dans le journal fédéral.
- Intégrer le devoir de mémoire aux manifestations lors de moments patriotiques.

« CONSTRUISONS UN AVENIR ENSEMBLE »

Charte du développement durable :

- **Adoptée par l'assemblée générale de la FCSAD le 28 mai 2011 à Lyon / Bron.**
- **Modifiée par l'assemblée générale de la FCD le 26 mai 2012 à Déols.**
- **Modifications en projet en vue de l'assemblée générale du 28 avril à Grasse.**

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français